

LE reflèt

DE SAINT-HIPPOLYTE

MAI 2020

[VOL.4 N°1]

COVID-19 :
MISE À JOUR DES
MESURES MUNICIPALES
[P 4 ET 5]

**LANCEMENT
OFFICIEL DE
LA DÉMARCHÉ
MADA**
[P 5]

**UN ÉTÉ
DE PLEIN AIR
À DISTANCE !**



[P 18 ET 19]

**NOUVEAU
RÈGLEMENT
INCENDIE**
[P 20]



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Mot du maire

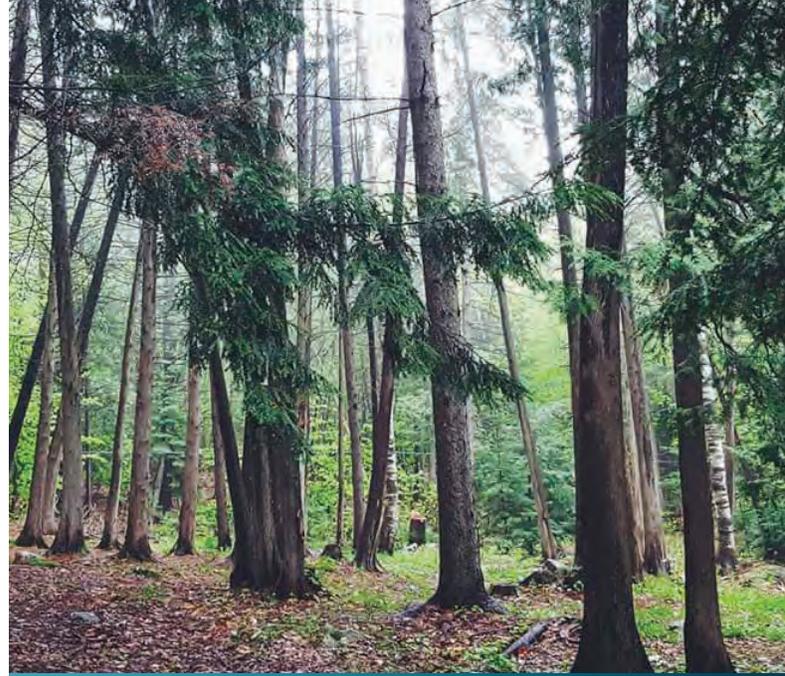


À cette période de l'année, nous avons l'habitude de nous consacrer avec beaucoup d'enthousiasme à la préparation et à la promotion de notre programmation estivale. L'été est synonyme de plein-air chez-nous mais il est aussi étroitement lié aux grands événements et aux rencontres festives. Or, la crise dans laquelle nous sommes

plongés depuis quelques mois nous force à envisager, et surtout, à réaliser les choses autrement.

Si elle a bouleversé notre existence, cette pandémie nous permet cependant de constater la grande capacité de mobilisation, d'adaptation et de résilience au sein de notre collectivité. À la lumière des actions réalisées chez-nous au cours de ces dernières semaines, nous pouvons témoigner de l'esprit de coopération et de fraternité qui règne à Saint-Hippolyte. Je souhaiterais pouvoir remercier individuellement chacun de ceux ayant mis de l'avant des initiatives qui ont eu un impact positif dans notre communauté depuis le début de cette pandémie. Citoyens, bénévoles ou membres d'organismes tels que le Cercle de Fermières, le Comptoir alimentaire ou le Club optimiste contribuent à briser l'isolement et à offrir du soutien et du réconfort aux personnes les plus touchées par cette crise. En mon nom et au nom de tous les membres du conseil municipal, je tiens à saluer la bienveillance et la contribution de ceux qui offrent si généreusement de leur temps pour se mettre au service de notre communauté, en cette période difficile.

Je suis heureux de vous présenter cette édition à saveur estivale de votre bulletin municipal. Vous y découvrirez les nouveaux visages qui se sont joints à notre équipe au cours des derniers mois, de nombreuses informations utiles, des rappels de saison essentiels en plus des différents projets et réalisations de vos services municipaux. Si nos événements de l'été ont été annulés, vous découvrirez que notre programmation se déploiera sous une autre forme, grâce à la créativité de nos équipes loisirs et culture.



CRÉDIT PHOTO EMILIE CONSTANTIN

Nous sommes conscients des difficultés que peuvent rencontrer plusieurs de nos citoyens à l'heure actuelle et c'est pourquoi nous vous invitons à vous prévaloir des ressources mises à votre disposition par la Municipalité depuis le début de cette crise. Vous trouverez l'ensemble de celles-ci sur notre site Web, sur la page dédiée à la pandémie, au saint-hippolyte.ca/covid-19 ou encore, en consultant régulièrement notre page Facebook.

À défaut de rassemblements festifs et de rencontres amicales ou familiales, faisons «contre mauvaise fortune bon cœur» en misant sur notre décor naturel pour nous offrir un été sous le signe du plein air, dans le respect des directives qui nous assureront de préserver la santé de tous les Hippolytois. Bonne saison estivale à chacun d'entre vous!

Bruno Laroche, maire
450 563-2505 #2235
blaroche@saint-hippolyte.ca



Patrice Goyer
Sécurité incendie et
Sécurité publique



Yves Dagenais
Travaux publics



Chantal Lachaine
Sports, loisirs, plein air
et Culture



Jennifer Ouellette
Finances et
Communications



Donald Riendeau
Urbanisme



Bruno Allard
Environnement et
Développement
économique

Plusieurs mesures mises en place par la Municipalité

Depuis le 13 mars dernier, l'hôtel de ville, la bibliothèque, le Centre des loisirs et de la vie communautaire et le Pavillon Aimé-Maille sont fermés au public. Toutefois, les employés de bureau continuent d'assurer le traitement des requêtes des citoyens en télétravail. Pour toutes demandes d'informations concernant l'émission de permis, la collecte des matières résiduelles, la taxation ou toutes questions visant un de nos services municipaux, vous pouvez joindre les employés responsables **en composant le 450 563-2505**. Le Service des travaux publics poursuit également ses activités et nos équipes ont amorcé les nombreux travaux routiers prévus pour la saison estivale.

COMITÉ DE CRISE

Dès le début de la pandémie, un comité de crise a été constitué et a élaboré un vaste plan d'action visant à offrir du soutien aux familles hippolytoises. Ces actions ciblaient tout particulièrement les personnes les plus vulnérables et les aînés sur notre territoire. Ligne d'entraide téléphonique, banque de bénévoles, appels réconfort, service de livraisons, guide des ressources disponibles, programmation virtuelle, tout a été mis en place afin d'offrir l'aide nécessaire aux citoyens pour traverser cette période de confinement.

BANQUE DE BÉNÉVOLES

Le 23 mars dernier, la Municipalité lançait un appel de bénévoles qui aura permis de recruter 42 personnes au sein de notre communauté. Ces dernières auront entre autres été appelées à apporter du soutien au Comptoir alimentaire. Au cours des deux derniers mois, le Service des loisirs a travaillé en étroite collaboration avec l'organisme afin de mettre en place de nouvelles procédures et mesures d'hygiène visant à assurer le maintien des activités de l'organisme dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.



COVID-19

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Afin de se conformer à la directive émise par le gouvernement du Québec autorisant le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité à siéger à huis clos, **les séances du conseil municipal se déroulent à huis clos, à compter de 19 h**, par visioconférence. Elles sont diffusées en direct sur Facebook et l'on peut également les visionner dès le lendemain sur le site Web de la Municipalité. Les citoyens peuvent soumettre leurs questions via le formulaire saint-hippolyte.ca/vie-municipale/conseil-municipal/periode-de-questions/

ADRESSE COURRIEL ET PAGE WEB CONSACRÉES À LA PANDÉMIE

On peut obtenir plus d'informations sur les services offerts pendant la pandémie, ressources à la disposition des citoyens, les mises à jour des mesures prises par la Municipalité ou faire part de nos besoins via le formulaire prévu à cette fin à saint-hippolyte.ca/covid-19. On peut aussi facilement joindre la Municipalité pour toutes questions, commentaires ou informations relatives à la pandémie à l'adresse courriel: **covid-19@saint-hippolyte.ca**. Nous tenons à rappeler aux citoyens que le respect des directives sanitaires émanant de la santé publique demeure essentiel à la gestion de cette situation exceptionnelle.

Annulation des événements de l'été

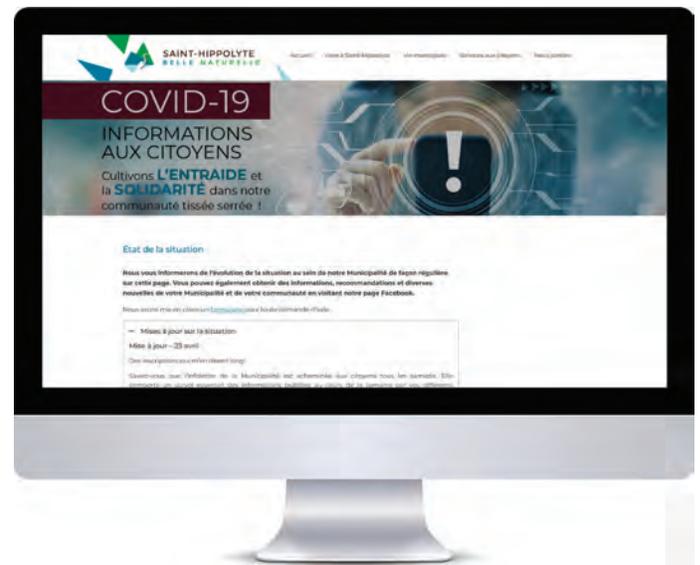
Afin de respecter les directives sanitaires émises par la santé publique le 10 avril dernier, la Municipalité a annulé tous les événements prévus à son calendrier estival avant le 31 août.

Voici la liste des événements qui ont été annulés :

- Exposition Images & Mots de la Société littéraire de Laval
- Exposition Dans le cercle des oiseaux de Marie Diane Bessette
- Le Jour de la marmaille (6 juin)
- La Journée Grand ménage (13 juin)
- La Fête nationale (24 juin)
- Le Pic-Nic en musique (8 août)

Une programmation virtuelle des plus divertissantes sera proposée aux citoyens au cours des semaines à venir.

Surveillez les pages Facebook de la Municipalité et de la bibliothèque, de même que le site Web pour tous les détails!



Soutien à la démarche MADA

24 000 \$ POUR LE MIEUX-ÊTRE DE NOS AÎNÉS

Le maire Bruno Laroche annonçait, le 28 février dernier, l'attribution d'une enveloppe de 24 000 \$ pour la réalisation de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) sur notre territoire. De ce montant, une somme de 12 000 \$ est accordée par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA et une somme de 12 000 \$ provient de la Municipalité.

S'échelonnant sur deux ans, l'échéancier de réalisation comportera un portrait détaillé de la situation des aînés. L'objectif ultime de cette démarche demeure la production d'un plan d'action, qui sera lancé au début de l'année 2021 et mis en œuvre au cours des mois qui suivront.

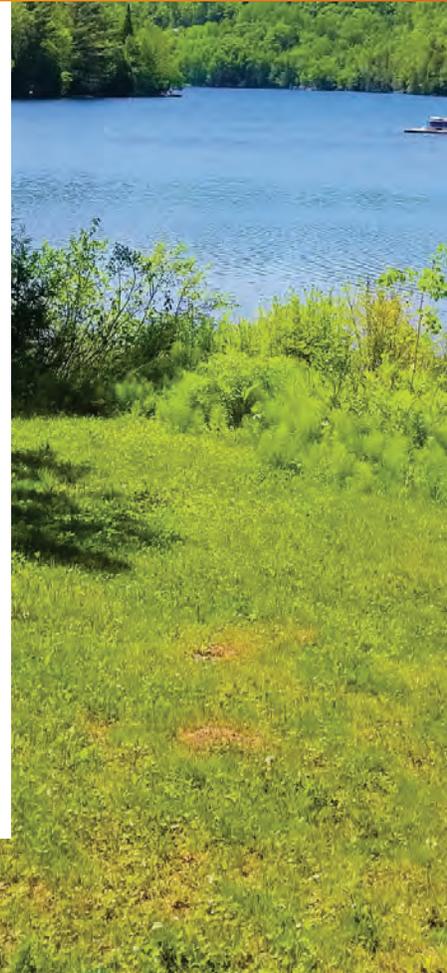
Le comité MADA, constitué en décembre dernier, est composé de la conseillère municipale responsable de la question des aînés, Chantal Lachaine, le directeur du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire, Louis Croteau, Viviane Boucher, travailleuse sociale à la retraite du CISSSL, Carole Bilodeau, physiothérapeute à la retraite du CISSSL, Louise Bernier, du Cercle de Fermières de Saint-Hippolyte, Diane Beaulieu-Desjardins de la FADOQ-Laurentides, Jacques Larose, du Club de l'Âge d'or de Saint-Hippolyte, Sylvie Philippe, du CISSSL, Isabelle Lampron, de la Table de réflexion et d'actions de retraités et d'aînés (TRARA), Lucie Plourde, citoyenne, Denise Collerette, du Groupe social Amico, et Madame Ginette-Marie Beaulieu, citoyenne.



Marguerite Blais



Quelques membres du comité en compagnie du maire et de la ministre Marguerite Blais lors du lancement de la démarche MADA le 28 février dernier.



Internet haute vitesse à Saint-Hippolyte

LES DÉMARCHES SE POURSUIVENT

Si le dossier Internet haute vitesse est en tête des préoccupations du conseil municipal depuis déjà quelques années, il l'est encore davantage en cette période de pandémie alors que le télétravail est nécessaire pour plusieurs citoyens. Rappelons qu'il y a 16 mois, un comité visant à faciliter le travail de tous les fournisseurs Internet intéressés à déployer la fibre chez-nous a été constitué.

Par ailleurs, depuis le début de cette pandémie, notre maire Bruno Laroche a été en étroite communication chaque semaine avec les responsables de ce dossier au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation, afin de le faire progresser encore plus rapidement.

APRÈS TOUTES CES DÉMARCHES, POURQUOI L'AVANCEMENT DE CE DOSSIER DEMEURE-T-IL SI COMPLEXE?

Il faut savoir que le territoire de Saint-Hippolyte compte 132 km² qui comportent 217 km de route. Selon une évaluation réalisée récemment par un fournisseur Internet, 297 km de fibre optique sont nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte. Le projet est donc évalué à plus de 10 millions de dollars. Or, le retour sur un tel investissement n'est pas jugé significatif pour les grands joueurs de la télécommunication, à tout le moins sans subvention.

DERYtelecom est actuellement le seul fournisseur ayant manifesté son intérêt à offrir le service. L'entreprise a déposé un projet en novembre dernier pour l'obtention d'une subvention mais malheureusement, malgré le travail acharné du comité Internet et de nos élus sur le terrain, son projet n'a pas été choisi par le programme « Régions branchées » du gouvernement du Québec annoncé le 20 mai dernier. D'ailleurs, la région des Laurentides aura finalement reçu une très petite part de ce programme soit le branchement de 8 780 foyers sur un total de 195 260 au Québec, l'équivalent de 4,5 % de la contribution gouvernementale pour cet appel de projets.

DERYtelecom ne baisse pas les bras et semble toujours intéressée à desservir notre région convenablement. L'entreprise travaille maintenant à rediriger cette demande de financement vers le fonds du CRTC provenant du gouvernement fédéral. La date limite pour le dépôt des projets est le 1^{er} juin. Un troisième programme conjoint (provincial et fédéral) sera aussi disponible au début de l'automne pour couvrir les régions qui ne seront toujours pas desservies suite aux deux premiers programmes.

La Municipalité et son comité soutiennent aussi les efforts d'autres fournisseurs offrant des services sans fils. Le projet du lac en Cœur est un exemple de succès à plus petite échelle. Le secteur du lac du Pin rouge est également en voie d'être branché et un projet potentiel s'annonce pour le lac de l'Achigan.

Les démarches des élus de la Municipalité et de son comité se poursuivront donc de façon soutenue au cours des prochaines semaines, avec l'objectif d'assurer à tous les citoyens un service Internet performant sur l'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte.

Une patrouille nautique et terrestre pour l'été 2020

La patrouille nautique sera de retour cet été sur le lac de l'Achigan, le lac Écho, le lac Bleu et le lac Connelly. Les quatre patrouilleurs veilleront au respect de la réglementation municipale (bruit, vitesse, protection des berges, etc.) et pourront émettre des constats au besoin. Ils s'assureront aussi de sensibiliser les plaisanciers à adopter un comportement sécuritaire et respectueux sur les plans d'eau.

Nouveauté cette année, la patrouille assurera également la surveillance des parcs, sentiers et falaises, des commerces, de la plage et de la descente de bateaux, en plus de voir au respect de la réglementation concernant les locations à courts termes, les feux d'artifice et feux à ciel ouvert. On pourra également rencontrer les patrouilleurs près des bâtiments municipaux et dans les différentes rues de la municipalité où ils procéderont à de fréquentes rondes de surveillance. Selon l'évolution de la COVID-19, la patrouille sera aussi appelée à sensibiliser les résidents au respect des directives émises par la Santé publique.

Abolition des bouteilles d'eau à usage unique

AVEZ-VOUS VOTRE BOUTEILLE RÉUTILISABLE ?

La Municipalité de Saint-Hippolyte adoptait, le 21 janvier dernier, son règlement visant à bannir les sacs de plastique et les bouteilles d'eau en plastique à usage unique de moins de 1 litre dans les commerces hippolytois.

L'interdiction de sac était déjà en vigueur depuis janvier dernier mais pour les bouteilles d'eau, les commerçants disposaient d'une période de transition de 6 mois, soit jusqu'au 5 juin 2020, Journée mondiale de l'environnement décrétée par l'ONU, avant de devoir se conformer au règlement. Depuis cette date, la vente des bouteilles d'eau à usage unique de moins de 1 litre est donc interdite à Saint-Hippolyte.



NOUVEAU SERVICE DE DÉPÔT DE DÉBRIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-JÉRÔME



Depuis son ouverture saisonnière, l'écocentre de Saint-Jérôme offre un nouveau service de dépôt de débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) aux citoyens de Saint-Jérôme, Prévost, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie. Ce service est accessible de 9 h à 16 h 30, sept jours sur sept. Les résidus de construction et de rénovation ne sont pas acceptés lors de la collecte des ordures ou du recyclage. Plus de détails au saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/collecte-a-trois-voies/ecocentre/

SUBVENTION ZÉRO DÉCHET

La Municipalité élargit son offre de subventions pour l'acquisition de biens écosensibles cette année. En plus de la subvention pour l'achat de couches lavables, un incitatif financier visant l'utilisation de produits du quotidien favorisant le zéro déchet est dorénavant disponible.

Cet incitatif prend la forme d'un remboursement de 50% des coûts d'achat de tels produits, jusqu'à concurrence de 100\$ par année par résidence. Visitez le www.saint-hippolyte.ca pour connaître les produits admissibles et les modalités de remboursement.

FONCTIONNEMENT DES ÉCOCENTRES EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

Les écocentres de la MRC de La Rivière-du-Nord ont ouvert deux de leurs quatre écocentres pour la saison 2020. Ainsi, l'écocentre de Saint-Jérôme a ouvert ses portes le 3 mai dernier et celui de Prévost le 13 mai. L'ouverture saisonnière des deux autres écocentres, soit ceux de Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie, restait à déterminer au moment d'aller sous presse le 25 mai dernier.

Prenez note qu'aucune vente d'objets ne sera effectuée sur place, le personnel n'étant pas autorisé à manipuler les matières reçues. Seuls les dépôts sont permis, en respectant les consignes d'hygiène et de distanciation sociale de la Santé publique. Des mesures sont prévues pour protéger la santé des visiteurs et du personnel. Aucune matière dédiée au réemploi ne sera acceptée. Seulement les résidus domestiques dangereux (RDD), les appareils de la technologie de l'information et de la communication (TIC), les pneus et les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) seront acceptés.

Pour obtenir un aperçu des consignes pour le dépôt des matières, visitez le ecocentresrdn.org



Collectes de branches

Un service de déchetage de branches est offert aux Hippolytois. Les collectes ont lieu au cours de la première semaine complète de chaque mois, de mai à novembre.

IMPORTANT : Vous devez vous inscrire à la collecte en complétant le formulaire en ligne au saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/collecte-a-trois-voies/collecte-et-dechetage-de-branches ou en téléphonant à l'hôtel de ville au 450 563-2505. Les inscriptions doivent se faire au plus tard à midi le vendredi précédant la collecte. Pour connaître les dates exactes, consultez le Guide des collectes 2020.

Le dompte-venin de Russie: saurez-vous le reconnaître ?

Le dompte-venin de Russie est une plante exotique envahissante provenant de l'Europe. La plante peut produire jusqu'à 2 400 graines par mètre carré. Les graines se propagent facilement grâce au vent, et les nouvelles plantes peuvent pousser à partir de fragments de racines, ce qui les rend difficiles à détruire.

Pourquoi s'agit-il d'une plante nuisible ?

- Le dompte-venin de Russie forme des peuplements denses qui supplantent les plantes indigènes et les petits arbres, empêchant ainsi la régénération des forêts;
- Ses colonies forment des tapis de vignes enchevêtrées qui nuisent à la gestion des forêts et aux activités récréatives;
- Ses feuilles et ses racines peuvent être toxiques pour le bétail. Le chevreuil et d'autres animaux brouteurs évitent aussi le dompte-venin de Russie;
- Cette vigne menace le monarque, une espèce de papillon en péril. L'espèce pond ses œufs sur la plante, mais les larves sont incapables de terminer leur cycle biologique et meurent.



Rappels de saison

Des cloches pour le compostage domestique sont toujours disponibles à la Municipalité au coût exceptionnel de 20\$. Complémentaires à l'utilisation de votre bac brun, elles peuvent être très utiles pour la valorisation des résidus de jardin.

Saviez-vous qu'un permis est requis pour l'installation ou la modification d'un quai, de même que pour la réalisation de travaux de quelque nature que ce soit à l'intérieur de la bande de protection riveraine d'un lac ou d'un cours d'eau ?

PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le programme de vidange systématique des fosses septiques a repris du service en mai. Voici la liste sommaire des secteurs qui seront visités cette année: saint-hippolyte.ca/wp-content/uploads/2020/01/StHipp_Calendarier_Collecte_2020_WEB.pdf

- Chemin de Mont-Rolland
- Lac à l'Ours
- Lac en Cœur
- Lac Morency
- Chemin des Hauteurs
- Lac Maillé
- Lac Écho
- Domaine Ogilvy
- Lac du Pin Rouge
- Lac Fournelle
- Village
- Lac Cornu
- Tout le sud de la Municipalité : lac Bertrand, rue Richer jusqu'au lac Aubrisson, etc.

Pour tous les détails du fonctionnement du programme et consulter le calendrier de vidange, visitez le saint-hippolyte.ca.



N'OUBLIEZ PAS QU'EN JUILLET, ON ARRACHE...

L'HERBE À POUX

RAPPEL

Vous reconnaissez cette plante? Arrachez-la coupez-la au ras du sol avant la fin juillet.
Juin, juillet, août: fini l'herbe à poux!

www.herbeapoux.gouv.qc.ca

Pour connaître les périodes de pêche et les limites de prise pour Saint-Hippolyte - ZONE 9, consultez le peche.faune.gouv.qc.ca.

Vent de changement au Service des travaux publics



Sylvain Vanier

Le départ à la retraite de Sylvain Vanier, directeur des travaux publics, aura donné lieu à une réorganisation des ressources au sein du Service au cours des derniers mois.

Sylvain Vanier a occupé la direction du Service pendant plus de 21 ans, soit de 1998 à 2020. Il avait précédemment occupé le poste de directeur du Service de l'urbanisme et était donc à l'emploi de la Municipalité depuis 1985. Monsieur Vanier a quitté définitivement ses fonctions le 1^{er} mai dernier. Pendant sa longue carrière au sein de la Municipalité, il aura été appelé à piloter de nombreux projets d'envergure dont l'agrandissement du garage municipal, la mise à niveau du système d'aqueduc, la construction du nouveau Centre des loisirs et de la vie communautaire et la revitalisation du noyau villageois.

C'est Mathieu Meunier, directeur adjoint du Service depuis 2014, qui succède à Sylvain Vanier comme directeur. Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en génie de la construction, ainsi que d'un doctorat en génie routier, Monsieur Meunier a fait son entrée officielle en poste le 22 janvier dernier. Il est maintenant responsable du bon déroulement de toutes les activités municipales reliées à la réfection et de l'entretien des routes, de l'entretien des bâtiments et des parcs ainsi que du bon fonctionnement de l'aqueduc.

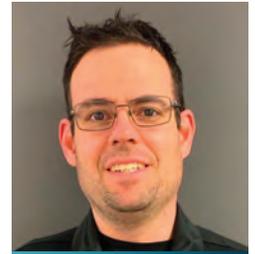
Un contremaître a également fait son entrée en poste le 1^{er} mai afin d'assumer les fonctions précédemment occupées par Mathieu Meunier. Alexandre Dumoulin, qui était à l'emploi de la Municipalité à titre d'opérateur depuis 6 ans, se voit donc confier notamment la coordination et la supervision de l'ensemble des activités d'entretien et d'opération des travaux publics dans le domaine du déneigement, de la voirie, et du réseau d'aqueduc.

Les multiples changements au sein du Service ont amené la Municipalité à mettre en place un nouveau poste de coordonnateur de travaux. C'est Daniel Leblanc, qui occupait un poste surnuméraire au sein du Service des travaux publics depuis plus de 10 ans, qui s'est vu confier ce nouveau mandat.

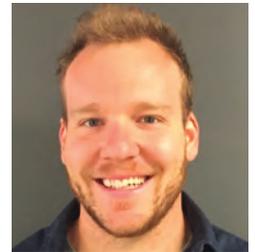


Daniel Leblanc

Les membres du conseil municipal et les employés de la Municipalité se joignent au maire Bruno Laroche pour souhaiter une retraite bien méritée à Sylvain Vanier et beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions à Mathieu Meunier, Alexandre Dumoulin et Daniel Leblanc.



Mathieu Meunier



Alexandre Dumoulin

TRAPPE À SÉDIMENTS

Tout au long de l'année, la Municipalité procède à la vidange des trappes à sédiments afin de freiner le plus possible la migration des sédiments vers les cours d'eau. Cette opération permet de récupérer plus de 500 tonnes de matières annuellement réparties sur plus de 200 trappes à sédiments.

DÉPÔT DE MATÉRIAUX SUR TERRAIN PRIVÉ

Le Service des travaux publics sollicite les citoyens qui désirent recevoir des matériaux d'excavation sur leur terrain au cours de la saison estivale. Nous souhaitons vous informer que toutes les demandes feront l'objet de vérification au préalable, mais qu'aucuns frais ne seront cependant exigés pour ce faire. Pour nous faire part de votre intention, vous devez simplement remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante: saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/services-en-ligne/formulaire-pour-depot-de-materiaux-sur-terrain-privé/ ou vous présenter au garage municipal situé au 2056, chemin des Hauteurs.

Nos chantiers pour la saison estivale

TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE

Si vous êtes informés de l'existence de problématiques sur certains tronçons de rues, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des travaux publics. Ceci nous permettra d'être efficaces et proactifs sur l'ensemble de notre réseau routier.

VOICI UN RÉSUMÉ DES TRAVAUX À VENIR POUR L'ÉTÉ 2020 :

Chemin du Lac-de-l'Achigan	1 200 mètres, de la 373 ^e Avenue jusqu'à la 415 ^e Avenue approximativement - 19 mai au 26 juin
Chemin des Hauteurs	1 340 mètres à partir du chemin de Mont-Rolland en direction du village - 19 mai au 26 juin
Rue Sigouin	120 mètres à partir de la rue Boucher - 6 juillet au 24 juillet
Chemin de Mont-Rolland	445 mètres à partir du chemin du Lac-Montaubois en direction du chemin des Hauteurs - 6 juillet au 31 juillet
Rue Napoléon	Les 260 premiers mètres - 3 août au 28 août
255 ^e Avenue	360 mètres à partir de la jonction du chemin du Lac-Morency - 31 août au 25 septembre
111 ^e Avenue	156 mètres, de la nouvelle école à la jonction du chemin du Lac-Bleu - Début septembre
368 ^e Avenue	Toute cette avenue, sur une distance de 215 mètres - 28 septembre au 16 octobre

TRAVAUX MAJEURS SUR LA ROUTE 333

Des travaux majeurs auront lieu cet été afin de réaménager l'intersection du chemin des Hauteurs (route 333) et du chemin du Lac-Bertrand. Ces travaux ont comme objectifs de sécuriser l'intersection et de rendre la circulation plus fluide. D'importantes entraves seront à prévoir. Notre Service des communications vous tiendra informés selon l'évolution des travaux.

TRAVAUX DE CORRECTION, DRAINAGE ET ÉROSION

- Bassin versant du lac de l'Achigan: travaux de stabilisation pour contrer l'érosion (toute la saison estivale);
- Travaux majeurs pour le remplacement du pont de la décharge du lac Connelly: les travaux seront réalisés par le ministère des Transports du Québec.

LAMPADAIRES DÉFECTUEUX

Nous invitons la population à nous signaler les défauts d'une lumière de rue en appelant au 450 563-2505, poste 2242 ou en ligne, au saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/requetes-et-plaintes/#lampadaires-defectueux en prenant bien soin d'indiquer l'adresse et le numéro d'éclairage que l'on retrouve sur le poteau.





Éric L'Heureux



Normand Gélinas

Bienvenue à notre nouveau directeur de l'urbanisme !

Cumulant plus de vingt ans d'expérience en aménagement et mise en valeur du territoire dans le monde municipal, Éric L'Heureux a fait son entrée en fonction comme directeur du Service de l'urbanisme le 19 mai dernier. À l'emploi de la Ville de Morin-Heights depuis 2001 comme directeur de l'urbanisme, M. L'Heureux possède de multiples compétences en gestion publique et un intérêt marqué pour le service aux citoyens. Au cours de sa carrière, il a mené à terme de nombreux projets de construction d'infrastructures publiques et d'équipements récréatifs de même que des projets de revitalisation, en plus de contribuer à la mise en place de plusieurs outils d'urbanisme. Il est sans contredit un atout pour l'administration municipale.

Départ à la retraite de Normand Gélinas

Éric L'Heureux succède à Normand Gélinas qui aura dirigé le Service de l'urbanisme depuis 2007 à Saint-Hippolyte. Ayant précédemment occupé la direction du Service de l'urbanisme pendant plus de 16 ans pour la Ville de Prévost, Normand Gélinas aura fait profiter notre Municipalité de sa vaste expérience dès son arrivée chez-nous. Parmi les projets qu'il a mis de l'avant au cours de ses treize années passées à Saint-Hippolyte, notons l'implantation d'une structure pour les projets de développement résidentiel, la mise en place de PIIA pour les secteurs des lacs, les secteurs montagneux et les secteurs commerciaux et plus récemment, la refonte des règlements d'urbanisme et la mise en place d'une cartographie touchant plusieurs thématiques dont le développement, les installations septiques et les bâtiments.

Le maire Bruno Laroche, les membres du conseil municipal et l'ensemble du personnel souhaitent une bonne retraite à Normand Gélinas et la plus cordiale des bienvenues à Éric L'Heureux au sein de la Municipalité!

VENTE DE GARAGE TEMPORAIREMENT INTERDITES

Selon le règlement municipal, une seule vente de garage peut être organisée par logement, par année. Elle doit se tenir sur une période maximale de 48 heures consécutives avec interruption des activités entre 22 heures et 8 heures. Toutefois, en raison des circonstances exceptionnelles entourant la pandémie de la COVID-19, et afin d'assurer la protection de la population, prenez note que les ventes de garage sont temporairement interdites sur notre territoire.

UN NUMÉRO CIVIQUE VISIBLE DE LA RUE

Il est important d'identifier votre résidence par un numéro civique pouvant être clairement lu de la rue. En plus de respecter le règlement municipal, une bonne identification de votre numéro civique permettra de localiser facilement votre propriété et surtout, aux services d'urgence de la repérer rapidement en cas de besoin. Dans le cas d'un nouveau bâtiment, le numéro civique doit être installé dans les dix (10) jours suivant le début des travaux de construction.

Prenez soin de vous assurer que le numéro soit conçu de façon esthétique et assurez-vous de maintenir le tout en bon état.

HERBES HAUTES

Saviez-vous que le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de 60 cm ou plus constitue une nuisance et est prohibé? De même, laisser pousser des mauvaises herbes sur un immeuble constitue une nuisance et est également interdit.

Sont notamment considérées comme des mauvaises herbes les plantes suivantes:

- Herbe à poux (Ambrosia SPP);
- Herbe à puce (Rhusradicans).

La saison des rénos s'amorce : procurez-vous votre permis en ligne!

Plusieurs attendent avec impatience la saison estivale pour réaliser enfin leurs projets de construction ou de rénovation. Avant même d'élaborer les plans de vos projets, pensez à vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation en ligne au saint-hippolyte.ca. Ceci vous permettra de confirmer que les travaux que vous désirez réaliser sont conformes aux différents règlements municipaux ou provinciaux et vous évitera bien des maux de tête au moment où vous aurez besoin d'un document attestant de la conformité de vos travaux ou de vos bâtiments.

Un permis ou un certificat d'autorisation sont requis pour les travaux suivants :

- Une nouvelle construction principale (résidence) ou accessoire (garage, remise, piscine, spa, galerie, clôture, abri à bois, etc.);
- Les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire;
- Les travaux de rénovation extérieure ou intérieure;
- L'ajout d'un logement d'appoint ou intergénérationnel;
- Une occupation commerciale d'un local.

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme pour vous informer de la nécessité de l'obtention d'un permis au 450 563-2505, poste 2224.

LA LOCATION À COURT TERME

La location d'habitation pour un court séjour n'est pas autorisée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte. En effet, ce type d'activité commerciale dénature l'usage résidentiel et peut causer des désagréments. Il peut aussi être sanctionné par un constat d'infraction puisqu'il n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme. De plus, le système sanitaire d'une résidence louée les fins de semaine risque d'être momentanément surchargé par un nombre d'utilisateurs plus grand que ce que le système peut traiter.

La location pour plus de 31 jours, quant à elle, reste un usage conforme sans être considérée comme une activité commerciale. Avec des contrats à plus long terme, les inconvénients que peuvent subir le voisinage sont beaucoup moins importants. Bien que temporaires, il faut savoir que ces excès réduisent la durée de vie des installations septiques.

PERMIS GRATUIT POUR LA COUPE D'ARBRES

Un permis en bonne et due forme vous permettra de couper les arbres identifiés lors du dépôt de votre demande. L'émission du certificat d'autorisation, dans les meilleurs cas, se règle en moins d'une heure. À partir de notre site Internet, vous avez la possibilité de compléter la demande sans vous déplacer à nos bureaux. Si vous nous transmettez des images démontrant pourquoi les arbres doivent être abattus, nous pourrions émettre rapidement, souvent le même jour, le certificat d'autorisation requis. Le permis est gratuit pour 9 arbres et moins.

Si vous préférez effectuer votre demande en personne, nous pouvons vous recevoir, sur rendez-vous. Apportez vos photos et nous pourrions régler votre demande sur-le-champ. Entre ces deux démarches, vous avez aussi la possibilité de nous contacter par téléphone. Nous pourrions établir la meilleure façon de procéder selon vos besoins.

Si l'arbre que vous souhaitez abattre est sur une emprise de rue ou sur un autre terrain municipal, votre demande sera toutefois dirigée vers le Service des travaux publics.





Un nouveau visage pour la culture!



Patricia Lopraino

Le maire de Saint-Hippolyte, Bruno Laroche, est heureux d'annoncer l'entrée en fonction de Madame Patricia Lopraino, à titre de directrice du Service de la culture, le 30 mars dernier. Détentrice d'un baccalauréat en action culturelle, Madame Lopraino a notamment occupé, pendant plus de 12 ans, le poste de directrice générale à la Centrale des artistes. Elle y aura assuré la mise en place de plus d'une trentaine d'événements annuels, en plus d'avoir créé et chapeauté de nombreux projets d'envergure dont le Festival Diapason à Laval. Appelée à travailler en concertation avec les écoles, les organismes communautaires et les entreprises, elle a su développer des processus novateurs pour favoriser le rapprochement des arts au sein d'une collectivité. Gestionnaire créative et passionnée, Madame Lopraino

possède une expérience enviable en développement culturel, en plus d'être dotée d'un grand sens du leadership qui profiteront assurément à l'organisation municipale et à toute notre communauté.

Les membres du conseil et de l'administration municipale désirent souhaiter la bienvenue et le meilleur des succès à Madame Lopraino dans ses nouvelles fonctions.



L'annulation des événements de l'été privera malheureusement les Québécois des célébrations entourant la Fête Nationale. Qu'à cela ne tienne, le Service de la culture de la Municipalité est à concocter une programmation toute spéciale pour souligner cette journée.

Les citoyens sont invités à prêter l'oreille et surtout, à demeurer à l'affût puisque des animations musicales toutes spéciales seront proposées sur le territoire de la Municipalité!

Une programmation d'activités virtuelles

Afin d'assurer une place de choix à la culture et continuer d'offrir à la population divertissement et activités, toute l'équipe du Service met sa créativité à profit depuis déjà quelques mois afin de proposer une programmation en ligne qui se poursuivra pour les mois à venir. Vous pourrez profiter des coups de cœur des abonnés de la bibliothèque, assister à des conférences en ligne et prendre part à une série d'activités sur inscription dont des prestations en direct de votre salon ou de votre balcon!

Vous pouvez consulter tous les détails au lien suivant: saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/bibliotheque-et-culture/activites-culturelles/



Sondage culturel

L'équipe du Service de la culture souhaite connaître les intérêts des citoyens de Saint-Hippolyte en matière de cours et de formations artistiques afin de bâtir son offre pour l'automne 2020. Ceci nous permettra de vous préparer une programmation variée et originale, à proximité de chez-vous. Parmi les formations qui pourraient être offertes dès septembre, on peut penser à des cours d'éveil musical pour les enfants, des ateliers de sérigraphie, ou même des cours de yoga en compagnie d'un artiste qui propose des performances en direct. Toutes les propositions seront analysées!

N'hésitez pas à nous partager vos suggestions à culture@saint-hippolyte.ca.



Appel de DOSSIERS

EXPOSITIONS 2021

Le Service de la culture de la Municipalité de Saint-Hippolyte invite les artistes en arts visuels à exposer dans sa lumineuse salle multifonctionnelle, au cœur de la bibliothèque municipale.

Pour faire partie de la programmation d'exposition pour l'année 2021, vous devez soumettre votre dossier à notre comité de sélection **d'ici le 30 juin 2020 à 16 h.**

Voici la liste des éléments à joindre à votre dossier :

- Le formulaire en ligne dûment rempli;
- Une description de votre projet d'exposition spécifiant le titre de l'exposition, le concept et les besoins techniques;
- Un résumé de la démarche artistique dans laquelle s'inscrit le projet d'exposition proposé (maximum 500 mots);
- Un maximum de huit (8) photographies d'œuvres incluses dans l'exposition en support numérique (format JPEG, 300 DPI);
- Un curriculum vitæ artistique à jour.



FORMULAIRE EN LIGNE

<https://saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/bibliotheque-et-culture/appel-de-dossiers/>
DATE LIMITE 30 JUIN 2020 AVANT 16 H.

Pour toute demande d'information supplémentaire,
nous vous invitons à nous écrire à culture@saint-hippolyte.ca.



SAINT-HIPPOLYTE

BELLE NATURELLE

INSTALLATIONS

La salle multifonctionnelle est dotée d'un système d'accrochage professionnel. L'espace alloué pour les expositions est de 54 pieds linéaires.

CALENDRIER

Le calendrier d'exposition est établi de janvier à décembre de chaque année. La durée d'une exposition se situe entre 6 à 8 semaines.

SÉLECTION

Un comité de sélection composé d'artistes, de travailleurs culturels et d'employés municipaux assurera la sélection des dossiers. Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Préparez votre saison de navigation!

NOUVEAU : VIGNETTES POUR EMBARCATIONS AUX LACS ÉCHO, BLEU ET CONNELLY

À la demande des associations de lacs, et dans le but de protéger ses plans d'eau où il y a une forte activité motorisée, la Municipalité émet des vignettes aux propriétaires d'embarcation à moteur naviguant sur les lacs de l'Achigan, Connelly, Bleu et Écho. Les vignettes devront être apposées sur leur embarcation. L'acquisition de la vignette pourra se faire:

- En ligne: au saint-hippolyte.ca
- Par téléphone au 450 563-2505, poste 2231
- En personne au Centre des Loisirs et de la vie communautaire: 2060, chemin des Hauteurs (après confirmation de la réouverture de nos bureaux municipaux).

Lors du dépôt de la demande, les documents suivants sont requis:

- Une pièce d'identité (permis de conduire)
- Permis d'embarcation de plaisance de Transport Canada (si vous ne détenez pas ce permis, visitez le lien: tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-documents-documents_permis_embarcation-1898.htm)
- **Si vous êtes propriétaires:** Vous devrez fournir une preuve de propriété (relevé de taxes municipales);
- **Si vous êtes locataires:** Vous devrez fournir en plus de ce qui est mentionné ci-haut, votre bail (90 jours minimum), et l'attestation du propriétaire qui stipule que l'unité d'habitation n'est pas occupée par le propriétaire (voir saint-hippolyte.ca pour obtenir le formulaire).

Pour obtenir une vignette vous devez:

1. Faire laver votre embarcation par un concessionnaire désigné et obtenir un certificat de lavage;
2. Présenter tous les documents ci-haut mentionnés;
3. **Pour les lacs Connelly, Bleu et Écho:** Vous devez apposer votre vignette du côté tribord de l'embarcation de façon à ce qu'elle soit visible;

Pour le lac de l'Achigan:

Vous devez vous présenter au débarcadère du lac de l'Achigan durant les heures d'ouverture afin que nos préposés puissent apposer votre vignette et vérifier votre embarcation.

Heures d'ouverture - Descente de bateaux au lac de l'Achigan

Pour la période
du 1^{er} juin au 19 juin:
7 jours | 9 h à 17 h

Pour la période
du 20 juin au 7 septembre:
7 jours | 9 h à 20 h

	Lac de l'Achigan		Lacs Écho, Bleu et Connelly
	Utilisateur contribuable	Utilisateur non-contribuable	Utilisateur contribuable
Frais d'immatriculation par embarcation			
Embarcation non motorisée	Gratuit	20\$/jour lavage inclus	s/o
Embarcations motorisées:	Inclus le 1 ^{er} lavage	300\$/jour lavage inclus	
19 chevaux vapeur et moins	20\$/saison		15\$/saison
De 20 à 104 chevaux vapeur	40\$/saison		20\$/saison
105 chevaux vapeur et plus	100\$/saison		25\$/saison
Motomarine et à propulsion par jet d'eau	150\$/saison		50\$/saison
À fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)	200\$/saison		75\$/saison
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation de l'embarcation	s/o	Coût entier de l'immatriculation de l'embarcation
Frais pour le lavage des embarcations			
Embarcation non motorisée	20\$/saison	Inclus avec les frais d'immatriculation payable par jour	s/o
Embarcation motorisée	20\$/lavage		
Essai d'une embarcation (en vue d'achat)			
1 h et moins	Coût de l'immatriculation associé à la catégorie d'embarcation pour un contribuable	300\$	s/o
1 h à 1 journée complète	300\$		

Tennis au parc Connelly

Cette année encore, l'école de tennis Quarante-Zéro offrira des cours de tennis pour tous les âges au parc Connelly. L'approche de Quarante-Zéro est simple: acquérir des techniques et des tactiques tout en jouant des matchs adaptés à votre niveau. Vous ne serez peut-être pas prêt pour Wimbledon au terme de votre session mais vous serez définitivement un joueur de tennis!

Inscriptions: 25 mai au 26 juin au saint-hippolyte.ca

Groupe	Âge	Session	Horaire	Durée	Dates	Coût citoyen	Coût non-citoyen	Nbre participants
Tennis groupe 1	5-6 ans	8 sem.	Mercredi 16 h 15	45 min.	1 ^{er} juillet au 19 août	80\$	95\$	8
Tennis groupe 2	7-9 ans	8 sem.	Mercredi 17 h	1 h	1 ^{er} juillet au 19 août	85\$	101\$	8
Tennis junior plus	10-14 ans	8 sem.	Mercredi 18 h	1 h	1 ^{er} juillet au 19 août	85\$	101\$	8
Tennis adulte	15 ans +	8 sem.	Mercredi 19 h	1 h 30	1 ^{er} juillet au 19 août	125\$	149\$	8



PARCS ET SENTIERS

Les parcs et sentiers de la Municipalité sont ouverts pour la saison estivale! Plus de 8 parcs et espaces verts vous attendent dont le Centre de plein air Roger-Cabana où l'on peut pratiquer la randonnée et le vélo de montagne, ou encore s'offrir une ballade à saveur artistique dans le Sentier Art-Nature. On peut découvrir l'ensemble des parcs et espaces verts de la Municipalité au saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/loisirs-plein-air/parcs-espaces-verts/.

PLAGE MUNICIPALE AU LAC DE L'ACHIGAN

La plage municipale du lac de l'Achigan sera ouverte à compter du 20 juin et ce, jusqu'au 7 septembre, de 10 h à 17 h.

Cette plage étant dédiée uniquement aux citoyens, nous vous rappelons que vous devez présenter une pièce d'identité avec une adresse valide pour y accéder.

COOP JEUNESSE DE SAINT-HIPPOLYTE

La Coopérative d'Initiation à l'Entrepreneuriat Collectif de Saint-Hippolyte regroupe jusqu'à 15 jeunes du secondaire motivés à mettre sur pied leur propre entreprise de services à la population (entretien paysager, menus travaux, soin aux animaux, gardiennage d'enfants, etc.). Les membres créent ainsi leur propre emploi d'été, en plus de développer des qualités entrepreneuriales et coopératives utiles pour le marché du travail.

Que vous soyez un jeune âgé entre 13 et 16 ans désirant travailler pour la COOP ou que vous soyez un citoyen désirant confier un contrat, vous pouvez laisser un message au secrétariat des loisirs: mcaron@saint-hippolyte.ca ou 450 563-2505 poste 2231.



Loisirs, sports, plein air et vie communautaire

L'équipe du Service des loisirs a tout mis en œuvre afin d'être en mesure d'offrir aux enfants un camp qui saura les amuser, dans le respect des directives de la Santé publique.

Ainsi, en raison des mesures particulières devant être déployées, des protocoles stricts ont été mis de l'avant. Afin de minimiser les risques de contagion, le Service des loisirs devra notamment :

- Prioriser les activités extérieures;
- Appliquer les normes de distanciations sociales par un ratio moniteur/enfants;
- Éviter les contacts avec du matériel commun
- Diviser les groupes en plusieurs locaux.

Bien qu'un calendrier d'activités ait été élaboré au cours des derniers mois, au moment d'aller sous presse pour notre bulletin municipal, il était toujours impossible de confirmer si toutes les sorties et activités prévues pourraient avoir lieu. Des modifications à la planification originale seront donc possiblement apportées à ce calendrier. Les parents recevront ces informations dès que nous serons en mesure de leur communiquer.

UNE ÉQUIPE DISPONIBLE ET ENTHOUSIASTE

La Municipalité est fière de pouvoir compter sur une équipe de moniteurs professionnels et engagés qui sauront s'adapter au défi que représente la tenue d'un camp de jour en temps de pandémie. Daphnée Desnoyers, jeune enseignante de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, agira à titre de coordonnatrice du camp cette année. Nous souhaitons une bonne saison estivale à la dynamique équipe des Tortilles!



OUVERT

Afin de profiter pleinement de nos parcs et espaces verts, nous vous rappelons que :

- Vous devez partager ce bol d'air pur en respectant les **DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE;** 
- Vous devez maintenir **UNE DISTANCE MINIMALE DE DEUX MÈTRES** avec les autres usagers; 
- **PENSEZ À APPORTER VOS RÉSERVES D'EAU;** 
- Ayez en votre possession du **GEL DÉSINFECTANT;** 
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, **RESTEZ À LA MAISON.**

BONNE JOURNÉE!



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

saint-hippolyte.ca/COVID-19



Révision du règlement incendie

La Municipalité adoptait, le 12 mai dernier, le Règlement 1196-20 relatif à la sécurité incendie qui comporte plusieurs éléments importants à retenir en ce début de saison estivale.

BÂTIMENTS JUGÉS À RISQUE

Des inspections ont été effectuées l'année dernière par le Service sécurité incendie pour certains bâtiments jugés plus à risque. L'adoption de ce règlement permet désormais à la Municipalité d'obliger les propriétaires concernés à effectuer les correctifs nécessaires pour se conformer aux normes de sécurité.

FEUX D'ARTIFICE

Le nouveau règlement prévoit aussi que le déploiement de tous feux d'artifice est interdit à moins que celui-ci ne soit réalisé par un artificier détenant un certificat d'artificier valide et que ce dernier ait soumis une demande de permis au Service sécurité incendie, accompagné de certains documents requis.

N'OUBLIEZ PAS DE VÉRIFIER L'INDICE DU DANGER D'INCENDIE ÉMIS PAR LA SOPFEU

Aucun feu à ciel ouvert ne peut être allumé lorsque les feux sont interdits par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ou lorsque l'indice du danger d'incendie émis par cette dernière atteint le niveau élevé, très élevé ou extrême pour Saint-Hippolyte.

Pour les feux dans un foyer conforme, ils sont interdits sur le territoire lorsque l'indice du danger d'incendie atteint le niveau extrême pour Saint-Hippolyte.

FEUX À CIEL OUVERT

Définition : Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les éléments pyrotechniques (feux d'artifice), les instruments produisant des flammèches ou des étincelles (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Les feux à ciel ouvert sont autorisés aux conditions suivantes :

- Un seul feu est autorisé par terrain;
- Le feu doit être situé à une distance minimale de 6 mètres d'un bâtiment principal, d'une forêt, de toute matière combustible à laquelle il pourrait se propager, de toute construction ou équipement accessoire et de toute ligne de terrain.
- Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert, les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles dont les ouvertures présentent une dimension maximale de 1 centimètre, tels poêle, foyer et contenant de métal.

Les feux dans des foyers extérieurs sont autorisés aux conditions suivantes :

- Un seul foyer est autorisé par terrain;
- Le foyer doit :
 - être disposé sur un sol de terre battue ou de gravier;
 - être muni d'une cheminée, d'un chapeau et de pare-étincelles sur les côtés, dont les ouvertures présentent une dimension maximale de 1 centimètre;
 - Seuls les matériaux suivants sont autorisés pour un foyer extérieur : la pierre, la brique, les blocs de béton architecturaux, le pavé imbriqué et le métal.
- Le foyer doit être situé à une distance minimale de :
 - 6 mètres d'un bâtiment principal, d'une forêt et de toute matière combustible à laquelle il pourrait se propager et;
 - 3 mètres de toute construction ou équipement accessoire et de toute ligne de terrain.





L'été est à nos portes et nous sommes déjà en mode cuisine extérieure. Cependant, bien que le barbecue soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment l'utiliser et l'entretenir.

UN APPAREIL PROPRE ET BIEN RACCORDÉ

Afin de prévenir les fuites de gaz et les dangers reliés à une mauvaise combustion, appliquez les mesures suivantes:

- Effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse;
- Nettoyez et vérifiez tous les brûleurs et conduits d'alimentation de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisses susceptibles de s'enflammer.

SOYEZ À L'AFFÛT!

Une odeur rappelant les œufs pourris est ajoutée au propane pour faciliter la détection des fuites. Une accumulation de gaz peut représenter un risque d'explosion. Surtout, n'utilisez jamais une flamme vive pour tester une fuite.

PROCÉDURES D'UTILISATION

Pour l'allumage, procédez selon les étapes suivantes:

- Évitez de vous pencher au-dessus de l'appareil;
- Assurez-vous que les commandes de contrôle de gaz soient fermées;
- Ouvrez le couvercle du barbecue;
- Tournez lentement le robinet de la bonbonne de gaz en position ouverte au maximum;
- Ouvrez une des commandes de contrôle de gaz et actionnez l'allumeur intégré ou insérez un briquet à long bec dans l'orifice près du brûleur associé à la commande de contrôle qui est ouverte.

Référence: Sécurité publique, Québec

ATTENTION!

Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, fermez la commande de contrôle de gaz et laissez ventiler complètement l'appareil avant de réessayer.



Nouveaux arrivants

CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous déménagez ou vous venez d'emménager? Signalez-nous votre changement d'adresse afin d'obtenir vos correspondances en temps opportun. C'est simple et surtout rapide! Notre nouveau formulaire de changement d'adresse est disponible sur notre site Web à l'adresse saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/requetes-et-plaintes/changement-adresse. Autrement, veuillez aviser le Service de la taxation au poste 2222. Nul besoin de se déplacer!

DROIT DE MUTATION

Vous avez acquis une nouvelle propriété sur notre territoire? Sachez qu'un droit de mutation s'applique sur toute transaction immobilière.

Le droit de mutation est calculé sur le plus élevé des deux montants suivants:

- a) Le prix d'achat de l'immeuble;
- b) La valeur inscrite au rôle d'évaluation, multipliée par le facteur comparatif de l'année en cours:
 - 0,5% sur les premiers 51 700 \$;
 - 1% sur la tranche de 51 701 à 258 600 \$;
 - 1,5% sur la tranche de 258 601 \$ à 500 000 \$;
 - 3% sur la tranche qui excède 500 000 \$.

Malgré la situation de pandémie de la COVID-19, prenez note que les droits de mutation sont facturés régulièrement. N'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité si vous ne recevez pas votre droit de mutation afin d'éviter les intérêts qui courent 30 jours après la facturation.

DATES LIMITES DES PROCHAINS VERSEMENTS DE TAXES

La Municipalité a suspendu tout intérêt sur les retards de paiement des comptes de taxes municipales depuis le 14 mars 2020 et ce, jusqu'au 30 juin prochain.

Les citoyens confrontés à des pertes d'emploi ou à une situation financière précaire en raison de la COVID-19 auront ainsi droit à un peu de répit. Les dates des prochains versements demeureront toutefois les mêmes, soit les 22 juin et 24 août.

POCHETTE D'ACCUEIL

Les nouveaux citoyens ont accès à une foule de renseignements utiles sur le site Web de la Municipalité. Pour découvrir nos différents services, politiques, règlements et bien plus, visitez le saint-hippolyte.ca/vivre-a-saint-hippolyte/nouveaux-residents/#pochette



Chiens dangereux

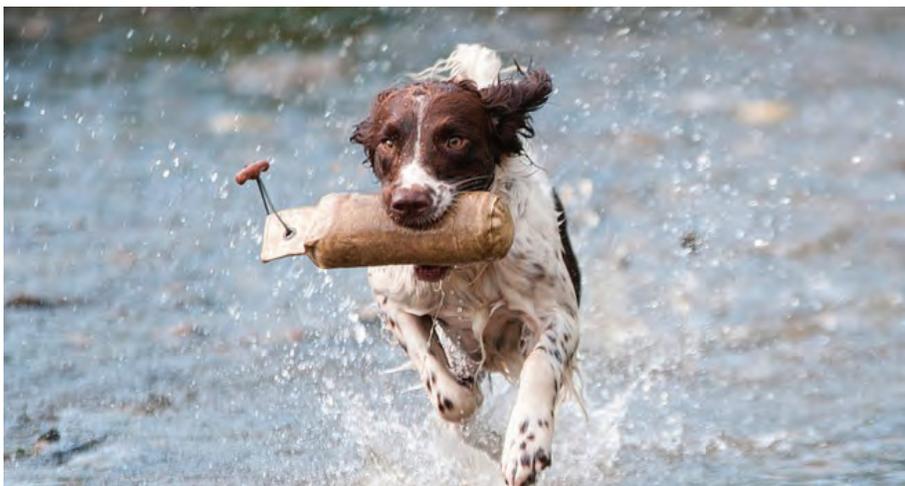
NOUVEAU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS DANGEREUX

Le 3 mars dernier entré en vigueur le nouveau Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. Alors que la majorité des règles encadrant les chiens était prévue par les municipalités, le Règlement prévoit désormais des règles minimales qui s'appliquent partout au Québec. C'est la municipalité ou la personne désignée par celle-ci qui est chargée d'appliquer le règlement provincial. Voici un résumé des principaux sujets traités dans le Règlement, lequel ne s'applique pas aux chiens d'assistance:

- Tout propriétaire d'un chien doit l'enregistrer dans la municipalité de sa résidence principale;
- Tout chien se trouvant dans un endroit public doit être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m (exception faite des parcs à chiens fermés);
- Un chien de 20 kg et plus doit en plus porter un licou ou un harnais attaché à sa laisse;
- Tout médecin ou vétérinaire devra signaler tout incident durant lequel un animal a mordu et blessé une personne ou un animal domestique;
- Tout chien déclaré potentiellement dangereux:
 - doit avoir son statut vaccinal à jour contre la rage, être stérilisé et micropucé;
 - ne peut être en présence d'enfants de moins de 10 ans, sauf s'il est sous supervision d'une personne âgée de plus de 18 ans;
 - doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain;
 - doit porter une muselière panier et être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m dans un lieu public;
 - une affiche doit être visible afin d'annoncer la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux à la résidence du propriétaire du chien.

Toute personne qui enfreint ce Règlement est passible d'une amende variant de 500 \$ à 5 000 \$. En cas de récidive, les montants des amendes seront portés au double.

Pour plus d'information au sujet de ce nouveau règlement: saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/animaux/#chiens_dangereux.



POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville

450 563-2505
2253, chemin des
Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2224

**Mairie et direction
générale** p. 2223

Greffé p. 2232

Services aux citoyens
p. 2221

Taxation p. 2222

Service des loisirs

450 563-2505, p. 2231
2060, chemin des
Hauteurs

Caserne

450 563-2505, p. 2262
1255, chemin des
Hauteurs

Garage municipal

450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des
Hauteurs

Bibliothèque

450 224-4137
2258, chemin des
Hauteurs



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

saint-hippolyte.ca

Envie d'un peu de lecture pour vos vacances estivales ?

Saviez-vous que votre bibliothèque municipale a ouvert ses portes le 2 juin avec un service de prêts au comptoir sur rendez-vous? Pour emprunter vos livres, rien de plus simple! Réservez au saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/bibliotheque-et-culture/ma-biblio/ ou par téléphone au 450 224-4137.

Un membre de notre équipe vous assignera ensuite, par téléphone, un rendez-vous selon les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Mardi et mercredi | 13 h à 20 h, Jeudi et vendredi | 10 h à 20 h, Samedi | 10 h à 15 h.

Prenez note que le service de prêts entre bibliothèques n'est pas disponible pour le moment.

Voici les règles à suivre lors de votre visite:

- Respectez la plage horaire qui vous est attitrée afin de minimiser les contacts entre les abonnés
- Si vous avez des livres à retourner, déposez-les dans la chute à livres;
- À votre arrivée, lavez vos mains et présentez-vous au comptoir d'accueil. Une seule personne par famille pourra entrer. Vous pourrez toutefois récupérer les réservations de vos proches en y présentant leur carte d'abonné;
- Après avoir récupéré vos livres, des indications vous guideront vers la sortie arrière menant directement au stationnement;
- Aucun accès n'est autorisé dans les rayons et les espaces publics de la bibliothèque jusqu'à nouvel ordre.

Consultez le site Internet de la Municipalité pour connaître tous les détails associés à la réouverture de la bibliothèque.

L'équipe de la bibliothèque de Saint-Hippolyte a hâte de vous retrouver !

Le Club de lecture de retour cet été!

Cette année, le Club de lecture se déroulera sous le thème «Vive l'eau!». L'activité, qui s'échelonne du 16 juin au 22 août, s'adresse aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Après chaque emprunt de livres, le participant reçoit un coupon pour un tirage hebdomadaire d'un livre et d'un sac réutilisable fabriqué par les fées du Cercle de Fermières de Saint-Hippolyte. Il court aussi la chance de remporter le grand prix d'une nuitée pour quatre (4) personnes à l'Auberge du Lac Morency. Quelques nouveautés seront proposées au cours de l'été.

Lire, c'est toujours gagnant!
Bonne lecture estivale à tous!

VENTE DE LIVRES VIRTUELLE

10 et 11 juillet 2020

C'est en mode virtuel que la bibliothèque proposera sa prochaine vente de livres sur sa page Facebook les 10 et 11 juillet prochains. On pourra participer à la réservation de livres en ligne pour ensuite venir les récupérer en bibliothèque, sur rendez-vous. Pour effectuer sa sélection, on pourra consulter le catalogue en ligne disponible sur Facebook. Dès le 10 juillet à 10 h, les participants pourront inscrire la mention réservée sous la photo du livre qui les intéresse. Les livres seront ensuite mis de côté jusqu'au 18 juillet 2020.

Les contributions volontaires s'appliqueront pour chaque livre et le paiement se fera en argent comptant seulement.

Bienvenue à tous et bonne chasse aux trouvailles!

Heures d'ouverture

Mardi et mercredi
13 h à 20 h

Jeudi et vendredi
10 h à 20 h

Samedi
10 h à 15 h